Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 28 Rajeb 1446
28 Janvier 2025

N° 11

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **181**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **182**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **183**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **187**
Homologation de résolutions **188**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **188**
Avis aux créanciers **193**
Convocations
Sociétés anonymes **194**
Sociétés à responsabilité limitée **197**
Sociétés communautaires **197**
Divers
Avis au public **197**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société

Nom de l'entreprise à constituer : l'entreprise privée locale Al-Amal qui élève du bétail et des vaches et produit de la viande et des céréales à Sidi Aish.

Type d'entreprise : locale.

Le montant du capital souscrit de la société : 10000 dinars dix mille dinars

Adresse : Décision sociale : Fils du Hajj, Délégation de Sidi Aish, 2131.

Sujet de l'entreprise : Production de viande et de céréales

La durée précise de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation : 25/12/2024 au Tribunal de Première Instance de Gafsa sous le numéro 3942

Nombre d'actions à souscrire et à payer en numéraire et le montant à payer immédiatement : 50 actions pour lesquelles 10000 dinars sont payés.

La valeur nominale des actions à émettre deux cents dinars par action (200 dinars)

Conditions liées à la réparation des excédents et à la formation de l'épargne dans le cas ou la société réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque année complétée :

- 15% sont attribuées sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société

- 20% sont consacrées aux activités sociales culturelles, environnementales et sportives

Le reliquat des bénéfices ou surplus restants pourra être distribué dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale.

Qui plus, il sert à développer ses activités localement

Date limite d'ouverture, de souscription : du mardi 24 décembre 2024 au mardi 31 décembre 2024 (horaire administratif), avec possibilité de clôture anticipée sous forme de souscription totale avant l'expiration du délai précité.

Modalités et lieu de convocation à l'assemblée générale de fondation : Suite à la souscription totale, l'invitation à tenir à l'assemblée générale de fondation sera faite par la publication d'un avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, et par l'affichage de l'Invitation au siège de la délégation de Sidi Aish et la commune de Sidi Aish.

Fondateurs :

- Ammar Dhibi, résident de Sidi Aish, numéro de téléphone 53425981

- Jamila Oussefi, résidente de Sidi Aish, numéro de téléphone 28156491

- Kholoud Dhibi, résident de Sidi Aish, numéro de téléphone 93146095.

2025R00196SODB1

Constitution d'une société civile

Dénomination : Société civile Locale d'Activités Agricoles d'El Hencha Ferme CHOGRANE

Adresse : Ouled Hmed Elhencha Sfax

Type de société : locale

Montant du capital souscription : pas moins de 10.000 DT.

Durée : 99 ans

Activité : Agricole.

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de première instance de Sfax : le 21/01/2025 sous le n°03/25

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèces et montant à payer immédiatement : pas moins de 10.000 dinars divisées à 50 actions pour 200 dinars

Conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves :

En cas de bénéfices nets ou d'excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- 15 % sont affectés sous forme de réserves obligatoires jusqu'à atteindre 50 % du capital social de la société communautaire locale.

- 20 % sont alloués à des activités sociales, culturelles, environnementales et sportives.

- Le reste des bénéfices ou excédents peut être distribué dans la limite de 35 % par décision de l'assemblée générale.

- Tout surplus au-delà de ce seuil est investi dans le développement et l'amélioration des activités de la société à l'échelle locale.

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : BNA Elhencba

Durée proposée pour la souscription : du 01/02/2025 au 30/4/2025 horaire administratif avec possibilité de scellement anticipé sous forme de souscription totale avant l'expiration dudit terme.

Les fondateurs :

Basma Torai : CIN 11099959 Hencha

Amel Lassoued : CIN 08859095 Hencha

Sana Hamdi : CIN 08843678 Hencha

Dhoha Sallemi : CIN 08784264 Hencha

Yosra Djmal : CIN 11053992 Hencha

Issam Lahmar : CIN 08161438 Hencha

Saif Eddine Ben Amer : CIN 08753587 Hencha

Riadh Sallem : CIN 08799282 Hencha

Tarek Ben Ramdhane : CIN 08797173 Hencha

Rabii Assili : CIN 11189940 Hencha.

2025X00112SODB1

Constitution d'une société civile

Dénomination : Société civile Locale «MONTAZAH ELKARIA»

Adresse : Elhencha Sfax

Type de société : locale

Montant du capital souscription : pas moins de 10.000 DT.

Durée : 99 ans

Activité : Ecoparc de loisir.

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de première instance de Sfax : le 21/01/2025 sous le n°04/25

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèces et montant à payer immédiatement : pas moins de 10.000 dinars divisés sur 50 actions pour 200 dinars

Conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves :

En cas de bénéfices nets ou d'excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- 15 % sont affectés sous forme de réserves obligatoires jusqu'à atteindre 50 % du capital social de la société communautaire locale.

- 20 % sont alloués à des activités sociales, culturelles, environnementales et sportives.

- Le reste des bénéfices ou excédents peut être distribué dans la limite de 35 % par décision de l'assemblée générale.

- Tout surplus au-delà de ce seuil est investi dans le développement et l'amélioration des activités de la société à l'échelle locale.

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : BNA Elhencha

Durée proposée pour la souscription : du 01/02/2025 au 30/04/2025 temps administratif avec possibilité de scellement anticipé sous forme de souscription totale avant l'expiration dudit terme

Les fondateurs :

Nissaf Chniti : CIN 08844896 Hencha

Khaoula Riahi : CIN 08899267 Hencha

Siwar Ben Mohamed : CIN 11157679 Hencha

Imen Taktouk : CIN 11018552 Hencha

Foued Belghith : CIN 08198755 Hencha

Moufida Djmal : CIN 11029964 Hencha

Ahlem Mzoughi : CIN 11034968 Hencha

Hatem Ben Khlifa : CIN 05382491 Hencha.

2025X00113SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE BOULANGERIE VIENNOISERIE MEDITERRANEENNE «BVM»

Société anonyme

Au capital de 10 700 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous

Identifiant Unique : 0719123 B

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 30/12/2024, enregistré à la recette des finances d'El Yasminet le 8/01/2025 sous le n°25700112 Quittance n°M001972, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 14/01/2025 sous le n°20252853, il a été décidé ce qui suit :

1- Nomination de M. Mehdi KHOUAJA en tant que Président Directeur Général pour une période de trois ans (2024-2025-2026) et définition de ses pouvoirs.

2- Nomination de M. Walid KHEMAKHEM en tant que Directeur Général Adjoint pour une période de deux ans couvrant les exercices 2025 et 2026 et définition de ses pouvoirs.

3- Instauration d'un nouveau mécanisme de signature des opérations financières.

2025R00161SANB2

Notice n'information au public

Dénomination sociale : CnBees

Siège social : Av. Habib Bourguiba n°79 B 11-5, 8000 Nabeul

Forme juridique : Société Anonyme

Capital initial : 267 200 dinars dont 65 000 dinars en numéraire et 202 200 dinars en nature

Durée : 99 ans

L'objet social : La Société à pour objet :

1- L'administration de la plateforme «crowdfunding» notamment à travers :

- La publication de la note de présentation du projet sur la plateforme.

- La préparation du contrat type relatif aux opérations de «crowdfunding»

- La sécurisation du transfert des fonds collectés auprès des contributeurs au profit du porteur de projet ou de la société par l'intermédiaire du dépositaire teneur de comptes.

- La publication de l'architecture technique de la plateforme et son système d'information.

2- Fournir des services liés à son activité principale à savoir :

- La fourniture de conseils au porteur de projet.

- La publicité exclusivement via la plateforme des projets qui lui sont présentés.

Statuts : déposés auprès du Registre National des Entreprises le 30 décembre 2024 sous le N°AN5162024

Actions à souscrire en numéraire : 6 500 actions soit un montant de 65 000 dinars libérées du quart lors de la constitution

Valeur nominale de l'action : 10 dinars l'action

Actions à souscrire en nature : 20 220 actions pour un montant de 202 200 dinars libérés totalement lors de la constitution.

Description des apports en nature : une plateforme de «crowdfunding en dons et libéralités» évaluée à (202268) Dinars par l'expert judiciaire Faouzi Ben Salem nommé par l'ordonnance sur requête n°168 du 05 avril 2024.

Cette évaluation est provisoire.

Ces actions sont libérées entièrement à la souscription. Ces actions donnent droit aux bénéfices proportionnellement aux parts dans le capital social au même titre que les actions à souscrire en numéraire.

Les avantages particuliers : Aucun avantage particulier

Droit de siéger aux assemblées : Les titulaires d'actions peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par toute autre personne munie d'un mandat spécial, ou voter par correspondance.

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction :

- d'une fraction de 5% au titre des réserves légales qui cessent d'être obligatoires lorsqu'elles atteignent le dixième du capital social;

- des réserves statutaires.

En cas de dissolution de la société Le produit de la liquidation, après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital des actions; le surplus est réparti entre les actionnaires

Versement des fonds provenant de la souscription : Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert au nom de la société en formation «CnBees» sur les livres de la Banque de Tunisie et des Emirats - Agence Nabeul-Avenue du Grand Maghreb sous le N°24009145925259330163.

Délai de souscription : Les souscriptions seront faites dans un délai ne dépassant pas quinze jours de la date de la présente publication avec la possibilité d'une clôture anticipée en cas de souscription intégrale avec l'expiration dudit délai.

Modalité de convocation de l'Assemblée Générale Constitutive et lieu de réunion : L'Assemblée Générale Constitutive est convoquée par le fondateur par un avis publié dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe. Le lieu de réunion est fixé au siège de la Société CnBees sis à l'Av. Habib Bourguiba n°79 B 11-5, 8000 Nabeul

Le Fondateur : Jaouhar Mghirbi de nationalité tunisienne, demeurant au 17 Rue Mohamed Bilel, 8060, Béni Khiar, Nabeul, titulaire de la CIN n°04799856.

2025R00164SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession de parts sociales

SOCIETE FIESTA NEGOCE

Société à responsabilité limitée

Matricule fiscal : 1335524-Q-M-A-000

Suivant acte de vente en date du 8/01/2025 enregistré à la recette des finances Rue du Paradis - Ariana en date du 9/01/2025 sous le n°25100290 quittance n°4710, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°20255285 en date du 22/01/2025.

Mr. Mohamed Habib Labidi a vendu 50 parts sociales à Mr Walid Labidi

Mr. Tawfik Kraiem a vendu 10 parts sociales à Mr Walid Labidi

De ce fait Mr Walid Labidi détient 60 parts sociales soit 60 % du capital de la société.

2025R00169SRLB2

Nomination de gérant

SOCIETE FIESTA NEGOCE

Société à responsabilité limitée

Matricule fiscal : 1335524-Q-M-A-000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 14/01/2025 enregistré à la recette des finances Rue du Paradis Ariana en date du 15/01/2025 sous le n°25700467 quittance n°7334, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°20255285 en date du 22/01/2025.

Il a été décidé la nomination de Mr. Walid Labidi deuxième gérant de la société.

2025R00170SRLB2

Changement de siège social

SOCIETE FIESTA NEGOCE

Société à responsabilité limitée

Matricule fiscal : 1335524-Q-M-A-000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 28/02/2024 enregistré à la recette des finances de la Charguia 1 en date du 29/02/2024 sous le n°11033533 quittance n°24702104, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°20255285 en date du 22/01/2025.

Le siège social de la société a été transféré de la Cité Al-Khadra - N°10 Résidence Al-Salam - Tunis au nouveau siège qui est au 10, Rue des Entrepreneurs - Zone industrielle Charguia 2 - Ariana.

2025R00171SRLB2

SOCIETE ASSURSERVICES

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 100.000 dinars

Siège social : Immeuble Dream Center - Angle Avenue Mohamed V et Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis

Identifiant unique : 0834203W

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/12/2024 (enregistré à la Recette des Finances Montplaisir, Tunis le 14/1/2025 sous QN°M005390 EN°25800255).

- Les associés décident d'augmenter le capital par conversion d'une créance certaine, liquide et exigible d'un associé d'un montant de quatre-vingt dix mille (90.000) dinars et ce par la création de neuf mille (9000) parts nouvelles de (dix) 10 dinars chacune.

- Les associés approuvent les statuts mis à jour.

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises le 22/1/2025 sous dossier n°20255085.

2025400179SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date de 20 Janvier 2025 légalisé en date de 20 Janvier 2025, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana en date du 21 Janvier 2025 sous n°25200466 reçu n°M008962. Mr Hamadi Hachena, a vendu à Monsieur Sofien Cherif, le fonds de commerce, avec tous les éléments corporels, sis et exploité au local n°3 rue Elattarin Borj Baccouche - Ariana, toutes les oppositions seront adressées au maître Afef Boulifa, rédactrice du contrat à l'adresse de son bureau sis au 73 Rue Habib Bourguiba 3ème étage - Ariana, dans vingt jours à partir de la publication légale de cession de fonds.

Cette annonce est publiée aux journaux Essabeh et le Temps du 24 janvier 2025.

2025T00080FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente sous seing privé signé lé 8/01/2025 et enregistré à la recette des finances de Zaghouan en date du 9/01/2025 sous le n°25200101 quittance n°2873,

Monsieur Mohamed Salah El Medeb a vendu à Monsieur Chokri Ben Issa la totalité du fonds de commerce de vente alimentation générale destiné à exploité à Rouaguia route de Tunis Zaghouan. Toute opposition doit être faite à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent contrat au Journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien du 19/01/2025.

2025T00081FCCC2

Avis

Suivant acte S.S.P en date du 4/12/2024 enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine Sijoumi Tunis le 11/12/2024 sous le numéro 24205699 quittance n°M0129552 Monsieur Rchid Ben Abdelaziz Hanachi a vendu à Monsieur Fathi Ben Cherif Mekni le fonds de commerce sis au 86 avenue 8450 Sidi Hassine Sijoumi convient à tous types de commerce.

Toutes les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce mentionnée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT cet avis a été publié du journal Echourouk le 29/12/2024.

2025T00085FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et enregistré à la recette des finances de Chebba le 30 décembre 2024 sous numéro de quittance 061556 et n° d'enregistrement 24201834, Mr Mohamed Ben MAHJOUB titulaire de la CIN numéro 01113104 a renoncé à Mr Mohamed Ali Ben MAHJOUB titulaire de la CIN numéro 09400763 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sise au local situé à la cité Mandara 5114 Melloulech Mahdia destiné à la fabrication et à la vente de pain et du gâteau en détail sous le nom commercial "Boulangerie Essalem".

Toutes oppositions doivent être adressées au siège de Mr Mohamed Ali Ben Mahjoub situé à la cité Mandara 5114 Melloulech Mahdia, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal "le Quotidien" le 7 janvier 2025 sous numéro IP625/00006.

2025T00086FCCC2

Acte de transfert de propriété d'un fonds de commerce

Contre une somme symbolique

En vertu d'un acte de cession contre une somme symbolique d'un fonds de commerce, édité par le notaire maître Rezgui Rabeb le 21/01/2025 enregistré à la recette des finances el-Mourouj au 22/01/2025 quittance num 007499, la société «ELECTRO RAYEN» dont l'identifiant unique est 1198247 /W a transféré la propriété de la totalité du fonds de commerce sise au num 5 rue Mohamed Marzouki Mourouj 1 Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné au commerce des électroménagers, au profit de la société «ELITE AGE ELECTRONIC» dont l'identifiant unique est 1807026B

Toute opposition doit être faite entre les mains de la bénéficière au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 23/01/2025.

2025R00163FCCC2

Vente des parts d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P daté le 02/01/2025, enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 20/01/2025 quittance n°M012412 enregistrement n°25200386.

Monsieur Saber Ben Salah Ferjani CIN n°06333524, a vendu à Madame Faouzia Bent Youssef Snoussi, CIN n°03772509, la totalité de sa part du fonds de commerce, exploité comme café 1ère catégorie, sis au 98 Avenue Habib Bourguiba Hammamet. Les oppositions sont acceptées entre les mains du vendeur dans un délai de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce mentionnée.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 23 Janvier 2025.

2025R00165FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Boukchim Hédi

Avocat à la cour de cassation

Selon le contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 15/11/2024, sous n° d'enregistrement 24205450, quittance n°M095079 Monsieur Hichem Arfaoui a vendu à Monsieur Ali Ben Mostapha DHIB la totalité du fonds de commerce affecté à «café classe 1» sis à la Rue Aghir Midoun Djerba.

Les oppositions éventuelles seront formées entre les mains de l'acheteur à son adresse située au Café Facebook, Djerba Midoun dans un délai maximum de 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 21/01/2025.

2025R00178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 3/01/2025 enregistré à la Recette des Finances de Médenine le 3/01/2025 quittance n°M000927, enregistrement n°25200056, Mr Sami Bouzidi C.I.N n°05799444, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sujet d'un café sis à l'Avenue Farhat Hached, local régional de l'UGTT à Médenine, à Mr Khaiereddine Bennour titulaire de la C.I.N n°13479015 et Mr Khaled Esaidi titulaire de la CIN n°08609974.

Les oppositions sont à recevoir entre les mains des 2 acheteurs dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT au local du fonds de commerce sus-indiqué.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 19/01/2025.

2025R00179FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé avec signature légalisée enregistré à la recette des finances de Médenine le 16/01/2025 enregistré n°25200398, reçu n°M007906, Mr Aymen Ben Lotfi Bouharba CIN n°06544316 délivrée le 23/02/2017 a vendu tout le fonds de commerce destiné pour «Vente des

fruits secs» sis à l'avenue Habib Bourguiba Médenine avec tous ses éléments physiques et moraux à Mr Akram Ben Cherif Manaa CIN n°13430952 délivrée le 29/3/2019.

Toute opposition est recevable au Bureau de Maître Mohamed Kouni Lahiouel à l'immeuble Essid route 02 Mai 1966 Médenine dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée le mercredi 22 janvier 2025.

2025R00180FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 23/12/2024 enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Essouk le 30/12/2024 (quittance n°M132293 enregistrement n°24208604), Mme Samia Batour titulaire de la CIN n°05706374 délivrée le 16/8/2023, a cédé à Mr Elamin Mhimdi Titulaire de la CIN n°02318285 délivrée le 13/9/2018 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des articles artisanales exploité dans le local sis au marché central Houmet Essouk Djerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah n°24162 le 14/01/2025.

2025R00183FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammam Sousse sous n°25200224 quittance 7348 le 15/1/2025 Mme Jouda Jebali titulaire de la carte d'identité n°05501607 vend à Mr Abdelkader Bouchniba titulaire de la carte d'identité n°04865754 le fonds de commerce exploité comme fast-food dans le local sis à la rue Maemoun Hammam Sousse contre une somme de quinze mille dinars.

Les oppositions seront déposées à la souscription du contrat maître Afef Saidain, son cabinet sis à la rue d'Algérie Sousse dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée le 19/1/2025 dans les journaux Echourouk sous le n°IP324/0078 et Le Quotidien sous le n°IP325/00074.

2025S00084FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/01/2025, enregistré à la recette des finances Sousse le 16/01/2025 sous n°25200227 quittance n°M004244, Mr. Azouzi Ali demeurant immeuble Elhedi Maamer Rue Ettawfik Hey Erriadth Sousse, a vendu à Mr. Chhiba Mansour demeurant à la rue 2049 Kzema Garbia Sousse ; la totalité du fonds de commerce sise à rue Jelloul Ben Chrifa Kzema Garbia Sousse Jawhra 4071, conçu pour la vente des meubles d'occasion avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Ben Abdelkader Samiha, avocat à Rue Bechir Sfar - Immeuble El Abed 4ème étage Bureau 15 Sousse, dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 22/01/2025.

2025S00085FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé dont la signature est légalisée en date du 9-8-2024 enregistré à la recette des finances de Sayada le 02-9-2024 sous le numéro M031133 et numéro d'enregistrement 24201059, Monsieur Moez Ben Khelifa Aguir a vendu la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba à Sayada, issue de l'exploitation dans ce local de tous types de nettoyages, lavage auto et vente de tous autres produits et ce avec tous ses éléments matériels et incorporels à Monsieur Adel Gekhirim.

Toutes les oppositions sont acceptées dans l'ordre de vingt jours (20j) à partir de la date de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne et ce à l'adresse du dit fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 5/01/2025.

2025S00086FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Dans le cadre de contrat du donation établit par les notaires Ezzedine Sassi et Amel Ben Hafsia le 12/10/2024 inscrit à la Recette des Finances de Zeramdine le 18/10/2024 Quittance n°M020849 Mrs Abedelali Jamei CIN n°13442157 et Lazher Jamei CIN n°13453585 et Nader Aljamei CIN 13530552 ont donné à leur mère Jamei Latifa CIN n°09109350 la totalité du Fonds de Commerce situé dans le quartier Al-Manar Jammel Monastir, et son activité principale est la vente de fruits secs, connu sous le nom de "Fruits du Soir chez Ammar" MF : 0615646B/C/000

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Ezzeddine Sassi situé à la Rue Mongi Slim Zeramdine Monastir Tél : 22950787 dans le délai de 20 jours après sa publication au J.O.R.T. La présente annonce est parue au journal Le Quotidien le 24/01/2025.

2025S00087FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 3/01/2025, enregistré à la recette des finances - Kairouan en date 13/01/2025, quittance n°M004453 enregistrement n°25200168, Imen Ben Ameur Chared Ep Mourad Dhahbi titulaire de la cin n°07626282 a vendu à Amel Ben Salem Belhaj, titulaire de la cin n°11938197, tout le fonds de commerce destiné au commerce des épices en détail, sous le nom «BENNA SNACKS» situé à la rue de Khaireddine Bacha N°3 (Cité el Hajjem - Kairouan).

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20 j) à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 23/1/2025.

2025S00088FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 5/11/2024, enregistré à la recette des finances de M'saken le 7/11/2024 quittance n°M131743, Mounira

Bouhlel titulaire de la CIN n°05579706 a cédé ses parts indivises lui revenant à Yassine Ben Abdeljlil titulaire de la CIN n°12844162 du fonds de commerce situé à la cité commerciale M'saken local N°48 et 48 Bis exploité dans le commerce de la viande et dérivés objet du registre de commerce n°A0963832011. Fait à Sousse le 9/1/2025.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «La Presse» du 11/01/2025.

2025S00089FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 28/12/2024 et enregistré le 16/01/2025 à la recette des finances de Sayada quittance n°M005181 enregistrement n°25200135 par lequel M. Berrabaa Faker Ben Fradj a vendu à M. Zaag Ahmed Aziz Ben Mounir la totalité du fonds de commerce sis à rue Benguazi immb. Mohamed Guafsi cité Erriadh 1 Ksar Helel destiné à service informatique et vente de fournitures scolaires avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la publication du JORT.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Achourouk le 25/01/2025.

2025S00091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 15 et le 17 janvier 2025 et enregistré à la recette des finances, route de Tunis, Sfax le 20 janvier 2025, quittance n°M009066, enregistrement n°25200280, la dame Nahla bent Belkacem Hmidi, commerçante, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1713423S, demeurant à l'avenue du 5 août, immeuble Bouhlel, Sfax ville, titulaire de la CIN n°07672152 délivrée à Tunis le 02 mars 2009 a vendu à la société de distribution Graiet «SODIG» en la personne de son représentant légal, Société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous le n°0028250N, au capital de 15.000.000,000D, ayant son siège social avenue Taieb Hachicha, M'Saken, la totalité du fonds de commerce connu sous le nom commercial «Bomba Food», destiné à la restauration et exploité aux locaux n°6, 7, 15 et 15 bis, sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Bouhlel, avenue du 5 août, Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être obligatoirement faite entre les mains de l'acheteuse au siège de sa succursale sise au 72, avenue du 5 août, immeuble platinium, Sfax et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" paru le 23 janvier 2025.

2025S00092FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 15/01/2025 enregistré à la recette de Sousse le 21/01/2025 sous le numéro 25200322 reçu n°005310 M Yousef Safta c.i.n n°12814856 demeurant à la rue Ankara cité Riadh Sousse a vendu à Mme Leila Klebi c.i.n 03928582 demeurant à la rue Mauritanie Chebba Mahdia le fonds de commerce situé Khezama ouest rue ferdaws Sousse exploité pour tout commerce numéro unique 1684938/C les oppositions doivent être déposées au cabinet maître Skandrani Abdelkader c.i.n n°02949113, 13 avenue 3 août Sousse dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 24 janvier 2025.

2025S00093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 27/12/2024 enregistré à Sousse le 20/01/2025, n°4759/25200266 société SANI ET ACCESSOIRES AYARI, IU : 1158786Y a vendu à la société ELECTRO BEN ZINEB, IU : 1335370Q le fonds de commerce (vente détail de matériel sanitaire et vente de produits d'entretien) Avenue Al Horreya - Sahloul Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez le gérant de la société acquéreuse Jalel Ben Zineb, Avenue Al Horrya, Sahloul 2 - 4051 Sousse dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 25/1/2025.

2025S00094FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément aux dispositions de l'article 191 du code de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 27/12/2024 enregistré à la recette des finances de la route de Tunis le 9/01/2025 sous le n°25200105 quittance n°M004196 Mme Emna Elserhani titulaire de la carte d'identité nationale n°08424788 demeurant à cité Simar sud avenue 739 n°25 Sfax a cédé et vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à la route de Saltania km 4 Sfax non immatriculé au registre national des entreprises qui consiste à une pizzeria sandwicher avec tous ses éléments matériels et moraux à Mr Ali Ben Tahar Hajlawi titulaire de la carte d'identité nationale n°09242614 demeurant à Leswda Sidi Bouzid d'un prix de vingt mille dinars (20.000.000)

Les éventuelles oppositions devraient être adressées chez maître Walid Ben Mansour immeuble Elmanar bloc B 4ème étage Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 25/01/2025.

2025X00114FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte, sous seing privé en date du 13/01/2025 enregistré à la recette des finances la Marsa Tunis le 16/01/2025 quittance n°8832 enregistrement n°25200372 Monsieur Seifeddine Ben Sadok Ben Ammar Chahbani demeurant au n°1 bis rue cires Carthage - Tunis a vendu à Monsieur Lassad Ben Fazaa Ben Mohamed Rhimi demeurant au n°17 Rue Ali Belahwen la Marsa Tunis la totalité du fonds de commerce consistant en un café sis au n°25 Rue Fattouma Bourguiba Sidi Daoud avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions au paiement du prix de la vente s'il y a lieu, se feront auprès du cabinet du comptable Ghith

Dhib sis au n°71 Rue Fattouma Bourguiba la Soukra Ariana dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la parution de la présente annonce au J.O.R.T une autre annonce a été publiée au journal la Presse en date du 22/01/2025.

2025400173FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente rédigé le 30/12/2024 enregistré le 20 Janvier 2025 à la recette des finances la Goulette sous le n°25200537, quittance n°M009254, Société DEPSTORE, en la personne de son représentant légal Madame Khadija Ben Hamida, titulaire de la CIN n°087482275, délivrée le 11/6/2016 à Tunis, immatriculée au RNE sous l'IU : 1723807/L, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local C5, (vente tout type de commerce) sis au n°4, résidence Aziz, les Jardins de Carthage, au profit de la société PROYASH, en la personne de son représentant légal Monsieur Mohamed Hosni Hmidi, titulaire de la CIN n°05228835, délivrée le 28/10/2016 à Tunis, l'IU : 1692053/T, et dont le siège social est sis au C4, résidence Aziz, Les Jardins de Carthage 2046 La Marsa.

Les oppositions se feront au siège de la société vendeuse sis au n°2, Résidence Aziz, local C5, Avenue Ellyssa, les Jardins de Carthage 2046 La Marsa, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication au JORT.

La présente vente a été publiée au journal le Quotidien en date du 23-01-2025 sous la référence IP 225/630.

2025400175FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP signé le 3 janvier 2025 et enregistré à la recette des finances de Raoued en date du 13 janvier 2025 sous le n°25200181 reçu n°M006515 Mr Mouhamed Ben Fekhet a cédé à Monsieur Hacen El Mersni la totalité du fonds de commerce exploité en un café - Salon de Thé sis à Nour - Jaafar klm 6 - Ariana Nord.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce faisant l'objet de la présente, et ce dans un délai de vingt jours suite à la publication des suivantes.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du 22 janvier 2025.

2025400177FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de location rédigé par la société REBAI AVOCATS ET CONSEILS en date du 31/12/2024, enregistré à la recette des finances Menzah 6 en date du 17/01/2025 sous le n° d'enregistrement 25300492 quittance numéro 8389 Mr. Mohamed Fares Mufti à mis en location gérance le fonds situé au 29 avenue Abou Sofiane Menzah 5 à la société HDM FOOD pour une année renouvelable à partir du 1er décembre 2024.

2025T00079FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 24/02/2024 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 5 en date du 27/02/2024 quittance n°31024 enregistrement n°24301595, Mr Nebil Ben Fathi Ben Ahmed BARCOUS titulaire de la cin n°04676043 domicilié à rés. Les pyramides, Bloc F, 3ème étage, appart F7, El Menzah 5, Ariana a loué à la société «LE PATISSIER» SARL, Matricule Unique n°16491756 dont le siège est situé au n°6, Avenue d'Afrique El Menzah 5, 2091, Ariana el mdina, la totalité du fonds de commerce exploité et situé à la rue d'Afrique, cité les pyramides, Imm. Kakoub, complexe G, Carnoy, El Menzah 5, pour la période du 01/2/2024 au 31/01/2026.

Cette annonce est parue dans le journal le Quotidien en date du 16/1/2025 sous le num. IP 225/417.

2025T00082FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du Bureau du Syndic Copropriétaire

Immeuble 10 Rue Ezamakhchari

10 Rue Ezamakhchari - Cité Mahrajène

Suivant P.V de l'assemblée générale en date du 01/12/2024 enregistré à la recette des finances cité Mahrajène le 16/01/2025 sous le n°25800244 quittance n°3881 et sur l'arrêté de la municipalité de Tunis le 16/01/2025 sous le n°84 il a été décidé la constitution du bureau de syndic comme suit :

Nom : Syndic de Copropriétaire Immeuble 10 Rue Ezamakhchari

Adresse : 10 Rue Ezamakhchari - cité Mahrajène - Menzah 1

Bureau :

Mr Med Mondher Kabadou : Président

Mr Nebil Selmi : Trésorier

Mme Ibtissem Al Jumaili : Membre.

2025T00078APSF1

Constitution d'un syndicat de copropriétaires

Résidence "OMAR"

Hammamet - Nabeul

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3/8/2024, un nouveau bureau syndical a été élu constitué d'un président et d'un trésorier :

Président : Hammami Mohamed Najib

Trésorier : Rekik Slim

Le PV a été enregistré le 12/8/2024 à la recette des finances d'Hammamet

Sous numéro : 24804682

Quittance : M120766

2025R00160APSF1

Avis

Nom de l'association : Association Monuments et Civilisations, pour la préservation et la valorisation du patrimoine national et humain.

Sujet : Culturel et social.

Siège social : 8 rue Al-Kindi, Hammam Chott, Ben Arous.

Objectifs :

1. Soutenir les efforts de l'Etat visant à préserver et à valoriser le patrimoine culturel et humain tunisien et à diffuser la connaissance et la

culture de tolérance, de solidarité et de coopération sociale, tout en adhérant aux dispositions légales à cet effet.

2. Chercher à développer d'avantage le contenu intellectuel, scientifique et culturel au sein du pays et à l'étranger.

3. Coopérer avec des associations ayant des objectifs similaires, au niveau national et international.

Membres et leurs attributs :

1. Khaoula Bennour : Présidente de l'Association.

2. Nedra Bennour : Vice-présidente.

3. Olfa Baccouchi : Secrétaire générale.

4. Mohamed Nejib Zaier : Trésorier.

5. Mohamed Trabelsi : Coordinateur général.

2025R00162APSF1

Constitution d'un Comité de Syndic de Copropriétés de la résidence Océana

Avenue Taieb Mhiri Sousse

Nous informons par la présente de la constitution officielle du comité de syndic de copropriétés de la Résidence Océana, sise à Avenue Taieb Mhiri, Sousse.

Cette constitution a été réalisée à l'issue de l'assemblée générale constitutive des copropriétaires tenue le 4 janvier 2025 en présence de l'huissier Sami Ben Hassine, conformément au procès-verbal n°6332 au cours de cette assemblée, les membres suivants ont été élus :

- Président : Yassine Kachoukh

- Trésorier : Ghazi Belhareth

- Membre : Nesrine Kachoukh

- Membre : Lobna Ati

- Membre : Zohra Mnari

Les membres élus s'engagent à gérer les affaires communes conformément à la législation en vigueur et au règlement intérieur de la copropriété.

2025S00090APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence JIHEN

Siège social : Rue Tanit, Les Jardins de Carthage, 2046, Tunis

Suivant le PV de l'AGExtr. en date du 18/9/2024, enregistré à la recette des finances de La Goulette, en date du 23/10/2024 sous le n°24708836, Quittance n°M121542, il a été décidé :

- D'approuver les états financiers (encaissement et dépenses), la gestion de la caisse et de donner quitus aux comptes pour la période du 01/10/2021 au 18/9/2024.

- De donner quitus aux membres du syndic démissionnaires pour la période du 01/10/2021 au 18/09/2024.

- De nommer : Mr. Walid Amara au titre du Président du syndic, Mr. Zied Koubaa : Vice-président, Mr. Mohamed Mezghani : Trésorier, Mr. Sahbi Souasi : Secrétaire général et Mr. Nizar Châabene : membre et ce pour une durée d'une (1) année.

2025T00083APSF2

Syndicat Copropriétaires Diar Errached

Route Mahdia Km7 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO du 30 décembre 2023, enregistré à la recette des finances le 12 décembre 2024 sous le n°4550579, quittance n°M008400. L'AGO a ratifié l'élection d'un bureau de syndicat qui se compose de :

- Mohamed Rafik Triki : Président

- Rania Gargouri : Trésorière

- Wajdi Triki : Membre

- Ridha Haj Kacem : Membre.

2025X00110APSF2

Homologation de résolutions

Assemblée générale syndicat

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires de la Résidence l'ACROPOLE du 28/3/2024 tenue au siège du syndicat à Ennasr II, enregistré à la recette des Finances d'El Menzeh IX, le 19/6/2024, quittance n°247011911, n°M0054862 ont été adoptées les résolutions suivantes :

Première Résolution : Après vote le nouveau syndicat à la nouvelle composition suivante : Président Mr Samir Ben Abdallah ; 1ère Vice Présidente Mme Haifa El Almi ; 2ème Vice Président : Mr. Haythem Ben Ali ; Secrétaire Général Mr Imed Turki ; Trésorier Mr Abderrazak Ben Abdelmalek ; Membre : Mme Neila Chlioui.

2025400043APSF2

Avis

Annonce concernant la tenue de l'assemblée générale 2023 du Syndicat des copropriétaires de la Résidence Diar Malika, Avenue Habib Bourguiba, Nabeul 8000.

Nous, le Syndicat des copropriétaires de la Résidence Diar Malika, Avenue Habib Bourguiba, Nabeul, vous informe qu'à l'issue de l'assemblée générale élective tenue le 15 décembre 2024 et enregistrée auprès de la Recette des Finances sous le numéro 24708395 en date du 27 décembre 2024, les membres du bureau élus ont été maintenus dans leurs fonctions comme suit :

Président du syndicat : Monsieur Mohamed Guiras

Secrétaire général : Monsieur Houssein Jemi

Trésorier : Monsieur Anouar Belhadj.

2025400090APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71297117/20898316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal et unique n°00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mme Ghofran Ben Ghorbel (débitrice principale), fonctionnaire, résidente à la rue Sbitla Khaznadar n°2 bis Tunis, titulaire de la CIN n°08326388 et Mr Houssemdin Ben Ghorbel (caution réelle solidaire), Gérant de Société, résident à rue Sbitla Khaznadar n°2 bis Tunis, titulaire de CIN n°05448024.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour de cassation; demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit dé 90 parts indivises de la totalité de 420 parts revenant à Mr Houssemeddin Ben Ghorbel objet du titre foncier n°80290 Ben Arous dénommé «Dar Ben Ghorbel» qui se situe à Ezzahra rue Belhsan Ben Hazem, la maison se compose de deux étages : un rez-de-chaussée d'une superficie de 115 m² qui a une entrée indépendante et qui se compose d'un salon, trois chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain, un couloir, une petite pièce utilisée entant que cuisine d'une superficie de 9m m, le premier étage d'une superficie de 115 m² il a une entrée indépendante à travers les escaliers il contient un salon, et trois chambres à coucher, une salle de bain, une cuisine, un couloir et un balcon, l'immeuble se compose aussi d'un jardin, l'état général de l'immeuble est moyen, les portes et les fenêtres sont en bois

Mise à prix : 99 .244.110 D frais et honoraires d'Avocat en sus

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu jeudi 27/02/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R00166VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71297117/20898316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal et unique n°00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Bilel Ben Abdallah (débiteur principale), employé, résident au n°7 rue Mohamed Fadhel Ben Achour Yasminette Nouvelle Médina, titulaire de CIN n°07164882 et Mm Sihem Smaii (intervenante au contrat de l'hypothèque en fonction du régime de communauté des biens), résidente au n°7 rue Mohamed Fadhel Ben Achour Yasminette Nouvelle Médina, titulaire de la CIN n°05920465

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour de cassation; demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de 210.5 parts indivises de la totalité de 420 parts revenant à Mr Bilel Ben Abdallah objet du titre foncier n°4895 Ben Arous dénommé «Dar ESSAADA» qui se situe à El Yasminette Ben Arous, il s'agit d'une maison d'une superficie de 135 m² au deuxième étage qui a une entrée indépendante par des escaliers elle a une terrasse, un salon, trois chambres à coucher, une cuisine équipée, une salle de bain, la maison est vêtue de parterre, plafond en gypse les fenêtres et les portes sont construites en bois normal.

Mise à prix : 173.386.440 D frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu jeudi 27/02/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R00167VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non enregistré

Maître Toumi Monia Avocate

I.MM ESSIDE ROUTE TATAOUINE BUREAU - N°29

M.F : T1163394

1- Créancier poursuivant :

Latifa Dabdaba - ne travaille pas domicile route Tawfiq, mosquée Al-Tawba, quartier Al-Khadra, Tunisie élue au bureau de son avocat cabinet Etude Maître Toumi Monia Avocate auprès de la cour d'appel Imm. Esside Route Tataouine - Bureau N°29 Médenine

- En sa qualité de créancier poursuivant-

2- Débiteur saisi :

Mohammed bin Abdullah Jawad - sa profession est le travail et demeurant au coin de la route M'saken, rue Al-Gomhouria, après l'école Al-Gomhouria, à Sousse.

En sa qualité d'adjudicateur (Médenine)

3- Immeuble saisi :

* Matérialisation de l'immeuble saisi

L'immeuble saisi est situé à garar Bin Mughlia près de garar de Qobaa, Ras Sha'bat Al Rahima, au nord de Médenine, plus précisément dans un noyau résidentiel en dehors de l'exemple d'urbanisme de la municipalité de Médenine, et est représentée par un terrain non clôturé sur lequel est construite une résidence en construction. La superficie du terrain faisant l'objet de la propriété raisonnable est de 460 mètres carrés.

Limité dans son ensemble

Au sud : Chemin de sable de 14.00 m de long

Au l'est : Terrain blanc sur la propriété recherchée d'une longueur de 33,00 m Au nord : Terrain blanc sur la propriété d'autrui, 14,00 m de long

A l'ouest : Terrain blanc sur la propriété d'autrui, 33,00 mètres de long

La superficie totale de l'ensemble de l'immeuble saisi est estimée à 460 m² de terrain.

Le contenu de l'immeuble saisi :

L'immeuble contient une résidence en construction d'une superficie de 177 mètres carrés.

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à quatre vingt sept mille six cents dinars (87.600.000) d'après l'estimation faite par l'expert Mme

Wafa Benalia désignée par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Médenine en vertu de l'ordonnance sur requête n°183564 du 5/3/2024 sans les frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience.

4- Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi vingt quatre février deux mille vingt cinq (24/02/2025) à 9 h et suivantes devant la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine.

5- La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux heures de service.

N.B : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

Pour pouvoir participer à l'adjudication on doit consigner le tiers de la mise à prix. La consultation du cahier des charges est possible au Greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant.

2025R00181VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1- Monsieur Nidhal Ben Taoufik Brinji, Titulaire de la CIN n°00280845, demeurant à immeuble Nervana Sahloul 4 Sousse.

2- Madame Andrea EISERMANN, carte de séjour n°000011078, demeurant à immeuble Nervana Sahloul4 Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°171921 Sousse, consistant en un appartement sis au 1er étage de la résidence "Nervana", composé d'un séjour, 3 chambres, 2 salles de bain, cuisine, balcon et une cour, superficie 131 m² et 342/18840 des parties communes, située à Sahloul 4 Sousse.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse le 27/02/2025 à 9h.

Mise à prix :

Deux cents douze mille deux cents vingt Dinars (212.220,000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix.

2025S00074VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, RNE n°0000120H, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Ines Bent Ali Hamdouni, Titulaire de la CIN n°9286126, demeurant 63 rue Abi Fadhel Landolsi cité Erriadh Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

159.4655 parts indivises/ 159.4655 parts 116710 parts/ revenant à Madame Ines Bent Ali Hamdouni du titre foncier n°31447 Sousse, parcelles n°A1276- A1356- A1359- A1369- A1377- A1378- A1380- A1383- A1391- A1394- A1507.

La parcelle n°A1507 formée d'un terrain nu destiné à la construction, d'une superficie de 2624 m² à la Zone n°160 UIB destinée à l'industrie Zaouit Sousse.

Le reste des parcelles agricoles nues proches de la zone urbaine de Zaouit Sousse.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 27/02/2025 à partir 9h.

Mise à prix :

Vingt cinq mille cent soixante et onze dinars cinquante Millimes (25.171, 050 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2025S00075VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : "AMEN-BANK" société Anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, RNE n° 0000221 M, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Abderrrazak ben Mohamed Hallab, Titulaire de la CIN n°02837719 demeurant à 333 rue Ibn Charaf cité Erriadh 3 Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété, objet du Titre Foncier n°132088 Sousse, composé de 2 parcelles n°84 et n°1847, d'une superficie totale de 552 m², située rue Ibn Charaf cité Erriadh 3 Sousse, consistant en une grande villa duplex comprenant un sous sol, un rez-de-chaussée, un premier étage, studio et jardin.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 27/02/2025 à 9h.

Mise à prix :

Sept cents quatre vingt mille quatre cent Dinars (780. 400 ,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix.

2025S00076VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Suite à la réduction de 40% de la mise à prix

Créancier poursuivant : Madame Valentine Humez, titulaire du

passeport français n°14CA85516, retraitée, domicile élu chez sa représentante "Dami et Feki Avocats Associés", société civile professionnelle d'avocats sise à la Rue Habib Thameur Rue Hafouz, Immeuble Océan Bleu, 6ème étage 3000 Sfax.

Débiteur saisi : Monsieur Mohamed ben Anwar Louati, titulaire de la CIN n°07095909, commerçant, domicilié à rue Tayeb Mhiri, n°42, immeuble Al-Loumi, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Zaher Feki, Avocat à la cour de cassation, de la société civile professionnelle d'avocats «Dami & Feki Avocats Associés» sise à la Rue Habib Thameur Rue Hafouz, Immeuble Océan Bleu, 6ème étage 3000 Sfax.

Immeuble saisi : L'ensemble du bien immobilier appartenant au débiteur, situé sur la route de Teniour km 14 à Sfax, avec une entrée qui bifurque du bord est de la route de Teniour et à une distance d'environ 750 mètres de celle-ci, consistant en une parcelle de terrain rectangulaire d'une superficie de 1355 mètres carrés ses mesures à partir du coin nord est vers l'ouest 26 mètres, puis vers le sud 51.75 mètres, puis vers l'est 26 mètres, puis vers le nord pour rejoindre le coin point de départ des mesures 52.50 mètres. Sa façade donne sur le côté Ouest d'où son entrée par une petite porte et une porte en acier à deux vantaux. Elle est délimitée sur son coté Est par un mur d'une hauteur de 0.90 mètre et sur les côtés Sud, Ouest et Nord par un mur d'une hauteur de 2.20 mètres ; comprenant sur son côté Nord la construction d'une maison et de jeunes plantes sur son côté Nord et une partie de son côté Est, un couloir revêtu de carrelage. La superficie de la maison est de 188 mètres carrés, avec une entrée Est se composant de : une véranda à l'Est, un salon avec une fenêtre au Nord et une fenêtre à l'Est, un couloir avec un placard mural, une chambre avec fenêtre au Nord, une chambre avec fenêtre au Sud, une chambre avec fenêtre au Sud et une armoire murale, une salle de bains avec murs recouverts de porcelaine à une hauteur de 2.00 m² équipée (LM+B), une salle d'eau avec murs recouverts en porcelaine à une hauteur de 2.00m, une cuisine avec des murs recouverts de porcelaine à une hauteur de 2.20 mètres avec une porte qui ouvre au Nord équipée d'armoires bas et d'un placard mural. La propriété est équipée d'électricité et d'eau et son état de construction est généralement bon. A noter qu'il existe une porte de garage appartenant à la propriété adjacente à l'est et ouvrant à l'Ouest sur la propriété objet de cette saisie.

Mise à prix : Fixée à cent quarante sept mille dinars (147.000.000), après avoir été fixé initialement à deux cent quarante cinq mille dinars (245.000.000d).

Date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi trois mars deux mille vingt cinq (3/3/2025) à neuf heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax 1, au palais de justice sis à rue Aboul Qasim Chebbi Sfax, Sfax.

Visite de l'immeuble saisi : L'immeuble saisi peut être visité pendant tous les jours ouvrables durant les horaires administratifs. Ceux qui veulent consulter le cahier des charges, doivent prendre contact avec le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 ou avec le cabinet de l'avocat poursuivant maître Zaher Feki. Tous ceux qui veulent prendre part aux enchères, doivent au préalable consigner le tiers de la mise à prix par voie d'avocat et les étrangers doivent obtenir l'autorisation du gouverneur de Sfax.

2025X00109VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, RC : B19321997 représentée par son président directeur général, dont le siège social est situé à Tunis,139 avenue de la Liberté représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax n°501961FAP000

Partie saisie :

Makki Ben Mohamed Ben Jawel El Manaa, titulaire de la CIN n°05332673 demeurant à Ithet Chleya Mahres Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité du bien représentant le titre foncier n°112595 Sfax nommé «Essâda» situé à Thyna El jadida, rue Douz route de Gabès km 9 Sfax, qui constitue un terrain à usage d'habitation d'une superficie de 143 m², où est construit sur un coin une maison d'une superficie de 45 m² qui comprend un salon, une chambre, une cuisine et une salle d'eau, son toit en béton armé, le sol en carrelages, liée à l'électricité et l'eau potable.

Mise à prix :

Fixée à trente trois mille dinars (33.000, 000 d) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi vingt six février deux mille vingt cinq 26/02/2025 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2.

2025X00111VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie exécutoire immobilière

Cabinet maître Mabrouk Kossemtini

Avocat à la cassation

Rue Aboulkacem Chebbi Alyssa Centre, 3ème étage n°303 - Sfax

Tél : 74 200 127

Le saisissant :

Maher ben Ali Dammak, vendeur de produits et matériels agricoles, son

domicile élu le cabinet de son avocat maître Mabrouk Kossemtini, Rue Aboulkacem Chebbi Alyssa Centre, 3ème étage n°303 - Sfax.

Le saisi :

Abdelhamid ben Hmed ben Ali Ghabri (garant hypothécaire), agriculteur, domicilié Doueli Gafsa.

Avocat poursuivant :

Maître Mabrouk Kossemtini, avocat à la cassation, Rue Aboulkacem Chebbi Alyssa Centre, 3ème étage n°303 - Sfax.

L'immeuble saisi et exposé à la vente :

La totalité de la propriété objet du titre foncier numéro 39177 Sidi Bouzid, consistant en la parcelle numéro 142 dite «Zahira» située à Souk El Jdid, Sidi Bouzid, qui consiste en un terrain agricole planté d'oliviers de différentes tailles et le reste en un terrain nu entouré de deux côtés d'une clôture de figuiers de barbarie. La superficie du bien saisi est de 04 hectares, 72 ares et 90 mètres carrés.

La propriété est bordée au nord par les parcelles 149, 150, 152 et un chemin agricole, au sud par les parcelles 141 et 139 à l'est par un oued, et à l'ouest par les parcelles 145 et 146.

Charges grevant le bien saisi :

- Hypothèque facultative sur tout le bien au profit de Maher Dammak comme garantie d'une dette de cent quarante mille dinars (140.000.000 D). Référence de l'immatriculation :

Volume Sidi Bouzid R1/2013 n°65 du 4/3/2013

- Stipulation d'une zone irriguée publique sur l'ensemble de la propriété au profit de l'agence foncière agricole : Volume Sidi Bouzid 03/2019 n°838 du 14/3/2019.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée par l'expert Abdelbaki HENI suite à l'ordonnance sur requête n°50190 du 9/12/2024 rendue par le président du tribunal de première instance de Sidi Bouzid à cent quarante et un mille huit cent soixante dix dinars (141.870.000 dinars).

Lieu et date de l'adjudication :

La vente aura lieu le lundi 3/3/2025 à 9h du matin à la salle des criées au tribunal de première instance de Sidi Bouzid, palais de la justice, prés le complexe sportif Sidi Bouzid.

Observation :

Les personnes désireuses de participer aux enchères sont tenues de consigner le tiers (1/3) de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant le jour de l'audience. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat. La participation des étrangers aux enchères est conditionnée par l'obtention au préalable de l'autorisation du gouverneur de la région.

Visite de l'immeuble saisi :

La visite de l'immeuble exposé à la vente pourra avoir lieu tous les jours aux heures de bureau et pour plus de renseignements, consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid ou s'adresser au cabinet de maître Mabrouk Kossemtini, Rue Aboulkacem Chebbi Alyssa Centre, 3ème étage n°303 - Sfax.

2025X00116VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40% du prix

Maître JIHED BAROUNI

B3-12 Immeuble Cercle Des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082

Tél : 71.947.607/98.237.282

Partie poursuivante : AMEN Banque, Société anonyme, identifiant unique M0000221 ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mr Haithem Andalousi, titulaire de la c i n n°02713363, demeurant au 59 rue Abou Kacem Naji Béja.

L'avocat poursuivant : Maître Jihed Barouni, Avocat à la cour de cassation; demeurant au B3-12 Immeuble Cercle des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082, MF 000/869977/P/A/B

Propriété saisie : la totalité de la propriété appartenant à la partie saisie objet du TF n°13985 Béja, sis au coin rue La République et rue Hassen Ibn Noomen, Béja, composé d'un rez-de-chaussée contenant l'agence bancaire UBCI, un magasin fermé à l'étage se trouve le local de la Zitouna Temkine et 3 locaux exploités en tant que centre esthétique et de coiffure pour femme Espace Artiste Assia, un troisième étage composé par un local en dalle de 79 m² le reste en charpente en bois; La superficie du terrain est 189 mètres carrés. La construction est de bonne qualité et l'emplacement du bâtiment est au centre ville sur une artère principale de la ville de Béja, tout cela selon l'expertise datée le 7/5/2024 faite par l'experte Asma Daghbouji Mrabet, selon ordonnance sur requête n°82554 du 31/8/2023.

Mise à prix après déduction de 40% : Six cents cinq mille cent quarante deux dinars (605.142,000 dinars) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le Jeudi 6 Mars 2025 (6/3/2025) à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Béja. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix, pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée. Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Beja ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2025400133VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après Réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : MEDITERRANEAN EQUIPEMENT, SARL, dont le siège social et à Sfax Tabaroura, Route Sidi Mansour Km 0,5, identifiant unique 0036923H.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 28633 Sfax dénommé Sofcar d'une superficie de 2159 m² sis au bord de la route Sidi Mansour Sfax consistant en un terrain clôturé sur lequel est édifié une construction répartie en un rez-de-chaussée exploité en salle d'exposition d'engins agricoles, des bureaux et une salle d'eau - un étage réparti en bureaux; le tout alimenté en eau et électricité.

Mise à prix : (1.801.530,000 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 03 Mars 2025 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Sfax 1 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025400185VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un nouveau liquidateur

En vertu d'une décision rendue le 6/01/2025 par le président de la chambre du séquestre et de la Liquidation au Tribunal de Première Instance de Tunis Madame Basma Ben Soltana, dont son bureau est sis au n°25 rue Salah Eddin Bouchoucha Le Kram Tunisie 2015, a été nommée liquidatrice de justice de l'héritage feu Ali Ben Omar Khiari et ce à la place de Mr Ahmed Khidhr.

2025T00087VEPA2

Jugement de faillite

Sté THE MILTON SUARL

Identifiant unique : 1114217D

Siège social : Résidence le Lac, Imm 4 les Berges du Lac

En vertu du jugement de tribunal de commerce réunie le 28-3-2024 au tribunal de première instance de Tunis, il a été déclaré la faillite de la société the Milton considérée en arrêt de paiement depuis le 19-10-2016 et de nommer monsieur ESSID Lassaad syndic de faillite, et Madame Nesrine HFAIEDH en tant que juge commissaire, il est porté aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours de cette publication leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties aux syndic de faillite conformément aux articles 497 du code de commerce par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse 8 rue de Kuwait 3ème étage appart 14, numéro de portable 98281384.

2025R00185VEPA2

Cession de Bâtiment et Terrain inscrit sous

Le titre Foncier N°77876 Sfax

Et Equipements et Installations appartenant à la Société en faillite

«Clinique Omar de rééducation médicale et fonctionnelle et de convalescence»

Le tribunal de première instance de Sfax 2, réuni en chambre du Conseil le 30 décembre 2024 sous la présidence de Mme Yousra Safi et avec la participation des juges M. Saber Ghabbari et M. Mabrouk Ben Omar, a décidé d'autoriser le syndic de faillite Mr Hbib MAALEJ à procéder aux publications légales concernant l'affaire n°114 relatives à la clinique Omar, en ce qui concerne le cahier des charges, conformément aux prescriptions légales en vigueur. Il a également fixé la date limite de réception des offres relatives aux biens mentionnés dans le cahier des charges au 19 février 2025.Lesdites offres seront ouvertes lors de l'audience du 26 février 2025, conformément aux dispositions légales applicables.

De ce fait, Le syndic de faillite informe le public que toute personne intéressée peut retirer le cahier des charges pour la cession de bâtiment et Terrain inscrit sous le TF n°77876 Sfax ou le cahier des charges spécifique pour la vente des équipements et des installations à partir de la date de publication de cette annonce depuis son bureau situé à l'immeuble Elissa Center, Rue Abou Kacem Chebbi, 3000 Sfax, ou auprès du greffe des faillites au Tribunal de Première Instance de Sfax 2.

Pour toutes informations détaillées sur le lieu ou l'horaire pour visiter la clinique, vous pouvez les joindre au numéro suivant : 74202500.

2025X00108VEPA2

Faillite

Société "COGEMCOT SUARL"

Siège social : Rue Ibn Rachik - Bhar Lazreg 2078 La Marsa

Registre national des entreprises et identifiant unique : 1353488G

(Ancien registre de commerce : B02118972014)

Affiliation CNSS N° : 552347-29

Suivant jugement du tribunal de première instance de Tunis 1 en date du 26 décembre 2024 dans l'affaire 873 (redressement judiciaire), ayant constaté la cessation de paiement de la société «COGEMCOT» de ses dettes à partir du 16 Mai 2018 il a été décidé la mise en faillite de ladite société, la désignation de Mme Nessrin ben Khedim juge commissaire et Mr Jamel Eddine Ben Romdhane syndic de faillite en vue de procéder aux publications nécessaires et l'apposition des scellés, ainsi que l'insertion de son contenu au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux dont l'une en langue arabe et lui ordonne à mentionner ce jugement sur les titres fonciers relatifs aux biens immobiliers appartenant à la société débitrice, ainsi que sur les autres registres publics et l'inscription d'un gage hypothécaire au profit du groupe de créanciers.

Le tribunal ordonne en outre l'exécution provisoire de ce jugement sans tenir compte de l'appel.

Les créanciers de la société COGEMCOT désignés ci-dessus, sont ainsi invités à soumettre leurs créances avec tous les documents justificatifs au bureau du syndic de faillite Monsieur Jamel Eddine Ben Romdhane, dans les délais légaux à compter de la date de parution de cette annonce soit directement contre décharge à son bureau sis au 10 rue Pierre de Coubertin immeuble CIL 1001 Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2025400172VEPA2

Appel d'offres dans le cadre de la faillite

De la société «LES MAGASINS YOSRA S.A.R.L»

Capital : 1 610 000 DT

RC : B175541996

MF : 432520X/M/000

Adresse : 92 Rue 8600, Charguia 1 - 2035 Tunis

Conformément à la décision du Tribunal de Première Instance de Tunis rendue le 17 Janvier 2023, le syndic de faillite de la Société MAGASINS YOSRA, Madame Awatef Marzouki Fitouri lance un appel d'offres pour la vente des biens immobiliers appartenant à la dite société et la vente des fonds de commerce des Immobiliers exploités par cette dernière, qui se détaillent comme suit :

1- Les Biens immobiliers sis à Montplaisir, objet des titres fonciers n°63470 et 63472,

2- Les Biens Immobiliers sis à Menzel Bourguiba, objet du titre foncier n°1586 «Bizerte»,

3- Les Biens immobiliers sis à Tabarka, objet du titre foncier n°1288 «Le Kef»,

4- Fonds de commerce de l'immobilier situé à Lafayette, exploité par la société «MAGASINS YOSRA».

5- Fonds de commerce de l'immobilier situé à Bousalem, exploité par la société «MAGASINS YOSRA».

Tout Intéressé est invité à retirer les cahier des charges, au titre de chaque bien immobilier individuellement, du bureau du syndic de faillite sis au 92 rue 8600, Charguia 1 - 2035 Tunis, contre le paiement de la somme de trois cents dinars (300 DT) en espèces.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Madame Awatef Marzouki Fitouri avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 17 février 2025.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler au numéro 71 771 212.

2025400181VEPA2

Appel d'offres dans le cadre de la faillite

DECISION DE FAILLITE DE LA SOCIETE LA TUNISIENNE DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE (TDA) S.A

Capital social : 4 000.000 DT

Siège social : Snec Zone Industrielle Jbal Jloud Afran 1009 Wardia

RC : B0211542008

MF : 596589B/A/M/000

Conformément à la décision du Tribunal de Première Instance de Tunis rendue le 15 Novembre 2022, le syndic de faillite de la Société SOCIETE LA TUNISIENNE DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE (TDA), Madame Awatef MARZOUKI FITOURI lance un appel d'offres pour la vente des biens mobiliers appartenant à la dite société, qui se détaillent comme suit : des camions et des voitures.

Tout intéressé est invité à retirer le cahier des charges, du bureau du syndic de faillite sis au 92 rue 8600, Charguia 1 - 2035 Tunis, contre le paiement de la somme de trois cents dinars (300 DT) en espèces.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Madame Awatef Marzouki Fitouri avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 4 mars 2025.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler au numéro 71 771 212.

2025400182VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

DAXSOM HOLDING

S.A Capital social 700.000DT

Siège social : Immeuble les chalets Montplaisir 1073 Tunis

MF : 1147041/B/A/M/000

Le Conseil d'administration réuni le 22 janvier 2025 convoque l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 21 février 2025 à 10h à l'immeuble le Bon Père avenue du 1er juin 1955, 2060 la Goulette, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : Nomination d'un nouvel administrateur.

2025T00084SANB3

Convocation

Société «RADIO NEAPOLIS A.A»

Matricule fiscal : 1322089Z/A/M/000

Société anonyme

Au capital social de 500.000 dinars

N° Affiliation C.N.S.S : 547592-27

Siège social : Avenue El Arbi Zarouk 8000 Nabeul

Tous les administrateurs de la société "RADIO NEAPOLIS S.A" sont convoqués à la réunion du conseil d'administration qui aura lieu le 20/02/2025 à 10h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général.

2025R00172SANB3

Convocation

MANUFACTURE DES PRODUITS CERAMIQUES ET DERIVES ESSID ET Cie

(MP.C ESSID S.A)

Matricule fiscal : 40078 W/A/M/000

Société anonyme

Au capital social de 5.785.136 dinars

Siège social : Z.I. 8011 Dar Chaabene el Fehri

Tous les actionnaires de la société «MANUFACTURE DE PRODUITS CERAMIQUES ET DERIVES ESSID ET CIE» M.P.C ESSID S.A sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 7/3/2025 à 11h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2025R00175SANB3

Convocation

Société «Briqueterie ESSID S.A»

Matricule fiscal : 992393Z/A/M/000

Société anonyme

Au capital social de 3.974.640 dinars

Siège social : Avenue El Arbi Zarouk 8000 Nabeul

Tous les actionnaires de la société Briqueterie ESSID S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 22/02/2025 à 10h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2025R00176SANB3

Convocation

Société «Briqueterie ESSID S.A»

Matricule fiscal : 992393Z/A/M/000

Société anonyme

Au capital social de 3.974.640 dinars

Siège social : Avenue El Arbi Zarouk 8000 Nabeul

Tous les administrateurs de la société Briqueterie ESSID s.a sont convoqués à la réunion du Conseil d'administration qui aura lieu le 8/3/2025 à 10h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau directeur général.

2025R00177SANB3

Société de développement économique de Matmata

Société anonyme

Capital : 250 000 dinars

Inscrite au registre national des entreprises sous le n° : 0008174H

Siège social : Hôtel Sidi Idris, rue Tarik Ibn Ziyad, Matmata 6070

Annonce aux actionnaires Le Conseil d'Administration est informé qu'il a été décidé de tenir une Assemblée générale ordinaire le dimanche 23/02/2025, à l'hôtel Sidi Idris à Matmata à 9 H du Matin, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des rapports du Conseil d'Administration pour les exercices 2022 et 2023

2) Approbation des rapports du commissaire aux comptes, des états financiers et de toutes les opérations de gestion pour les exercices 2022 et 2023.

3) Quitus aux membres du Conseil d'Administration

4) Elections des Membres du Conseil D'administration

5) Questions diverses.

Tous les documents nécessaires permettant aux actionnaires de prendre leurs décisions sont mis à leur disposition au siège de la société.

2025R00184SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle année 2023

Laboratoires PHARMACARE

Société anonyme

Au capital de 2 490 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 29 El Amra Sfax

Identifiant unique : 1127506D

Matricule Fiscal : 1127506 D

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société PHARMACARE société anonyme au capital de 2 490 000 Dinars, ayant son siège social à la Route de Mahdia km 29 El Amra Sfax, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2023 qui se tiendra le 28 février 2025 à 10 Heures du matin à l'hôtel Royal palace Sfax sis à la route de Mahdia km 1,5 Sfax à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale annuelle ordinaire relative à l'exercice 2023.

2. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.

3. Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

5. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées.

7. Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

9. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023.

10. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général.

11. Pouvoirs pour formalités.

Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2025X00107SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 18/02/2025

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENTS SANITAIRES DE BEJA S.A

«SOTES SA»

Z.I Cité El Amel 9070 - Medjez El Beb - Béja

MF : 929702J/A/M

Suite à la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/01/2025 et faute de publication de la convocation dans le Journal officiel de la République Tunisienne (JORT) conformément à la règlementation en vigueur, les actionnaires de la société

SOTES SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera tenue le Mardi 18/02/2025 à dix heures au cabinet de l'expert «Radhouane Meziou» sis au 17, Rue Kaab Ibn Malek El Menzah 6 - Ariana - 2091, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Transformation de la Société d'une Société Anonyme (SA) en une Société à Responsabilité Limitée (SARL);

2- Modification des statuts pour qu'ils soient conformes à la nouvelle forme juridique;

3- Questions diverses.

2025400168SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société L'espoir «Polyclinique El Menzah»

Société anonyme

Au capital de 3.500.000 Dinars

Siège social : 1 Rue Appolo XI, cité Mahrajène, 1082 Tunis

M.F : 002305Z

Messieurs les actionnaires de la Société L'Espoir «polyclinique El Menzah» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu à la clinique Saint Augustin le jeudi 27 février 2025 à 15 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la date de tenue de l'assemblée

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'Administration pour l'exercice 2023

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes;

- Le conseil d'Administration

- Approbation du rapport établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2023

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023

- Affectation des résultats

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du CSC

- Quitus aux membres du conseil d'administration et au PDG

- Fixation des jetons de présence

- Questions diverses

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités.

2025400178SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE JUGURTHA

SA au capital de 5.500.000 Dinars

Siège social : 10 Habib Bourguiba - Ariana 2080 - Tunisie

Identifiant unique : 1327369B

Les actionnaires de la Société JUGURTHA - Clinique Ophtalmologique Notre Dame sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui se tiendra le Mardi 18 Février 2025 à 10h00 à la clinique sise au 134, Avenue Jugurtha - 1082 - Tunis.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1- Nomination du DG

2- Nomination du président du conseil d'administration

3- Nomination du commissaire aux comptes pour la période 2024-2025-2026

4- Questions diverses

5- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025400180SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE ESSADARA

Société anonyme

Au capital social de 4.778.340 Dinars

Siège social : Rue du Lac Léman Immeuble Regency Bloc B 4ème étage Bureau 403 Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique : 1348430D

Messieurs les actionnaires de la société ESSADARA sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le lundi 3 mars 2025 à 10 heures au siège social de la société sis à la Rue Lac Léman, résidence Regency Bloc B 4ème étage 1053 Les Berges du Lac en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le mode et le délai de convocation;

- Ajout d'une activité secondaire;

- Modification corrélative des statuts de la société;

- Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.

2025400183SANB3

Avis à tous les actionnaires

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2025

SOCIETE VIAMOBILE

Société anonyme

Au capital de 7.979.780,000 dinars.

Siège social : Pole El Ghazala des technologies de la communication route de Raoued, cité El Ghazala - 2083 Ariana

Identifiant Unique : 1123386X

Le Conseil d'Administration de la société convoque, tous les actionnaires de la société VIAMOBILE S.A pour l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le jeudi vingt sept Février deux mille vingt cinq (27/02/2025), à 16 heures, au local situé dans l'immeuble sis au n°66 rue des Minéraux, Bloc D, 1er étage, zone industrielle Charguia I, - Tunis-, à l'effet de statuer et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification des modes et délais de convocation.

2) Annulation de la 5ème résolution du PV de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire "AGE" en date du 8/3/2022 enregistré le 30/3/2022 sous le n°22701466.

3) Changement du siège social et mise à jour des statuts.

4) Questions diverses.

5) Pouvoir.

Les documents rendus obligatoires par la réglementation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux et sous les formes préconisées chez Maître Sahbi HADRICH, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

2025400187SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Société Nouvelles Pâtes Céramiques ESSID SARL

Capital social : 295 000 dt

Mtl Fiscal : 4035 J/A/M/000

Siège social : Z.I Dar Chaabene El Fehry 8011

Tous les associés de la société Nouvelles Pâtes Céramiques ESSID Sarl sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 25/02/2025 à 10h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un nouveau gérant.

2025R00173SRLB3

Entreprise de Transport Terrestres «E.T.T s.a.r.l»

Capital social : 500 000 dt

Mtl Fiscal : 926415 R/A/M/000

Siège social : Avenue Larbi Zarouk 8000 Nabeul

Tous les associés, de l'Entreprise de transport terrestres E.T.T s.a.r.l sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 24/2/2025 à 11h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un nouveau gérant.

2025R00174SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale constitutive

De la société locale de l'investissement et des services agricoles

"La Couronne Agricole" El Krib

Le comité fondateur de la société communautaire locale "Le Couronnement Agricole" El Krib invite tous les participants à assister à l'assemblée générale constitutive qui se tiendra le samedi 8/02/2025 à 13h00 dans la salle des réunions de la municipalité d'El Krib. Les personnes souhaitant candidater pour un poste au conseil d'administration de la société sont invitées à soumettre leur demande au comité fondateur avant la date de l'assemblée, soit un jour avant la réunion.

Ordre du jour de l'assemblée :

1. Approbation des statuts de la société.

2. Election des membres du conseil d'administration.

3. Election du président du conseil d'administration.

4. Nomination du commissaire aux comptes de la société.

2025R00168SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Baklouti Hatem annonce qu'il possède un terrain de 14 pieds d'oliviers sis à la route teniour km 15 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00115DIVD2